

Le Petit Messager - n°17

du 22 au 29 avril

2018

Paroisse de Saint Saturnin - Bulletin-Infos-Paroisse

Pour joindre Mr le curé : 04.90.32.40.44 ou au 06.16.872.877, ou pierre.marin@diocese-avignon.fr

Site paroissial : <http://www.saint-saturnin-les-avignon.paroisse84.fr/>

Notre église est ouverte le samedi-matin de 9h à 12h. Une secrétaire vous y attend pour répondre à vos questions.

Nous allons accompagner vers son éternité, Germaine MINNE. Ses obsèques seront célébrées lundi 23 à 14h00.
Prions pour elle et pour sa famille.

Dimanche 22	10h30	Messe à l'église	Marie Hélène GOMEZ	Jeudi 26 avril à 9h00 Adoration du Saint Sacrement
Mardi 24	18h00	Messe à l'église	Famille RAVIER-ASTIER	
Mercredi 25	9h00	Messe à l'église	Pro Deo	Vendredi 27 avril à 9h00 Chapelet à l'église
Vendredi 27	11h15	Célébration à la Maison de Retraite		
Dimanche 29	10h30	Messe à l'église	Jean RISTORI	



Audience générale du 18/04/2018 © Vatican Media

Le signe de croix exprime « à qui nous appartenons »

*Au quotidien, en se réveillant, au repas,
devant un danger*

Pape François

Le signe de croix exprime « à qui nous appartenons », a souligné le pape François à l'audience générale de ce mercredi matin, 18 avril 2018.

Depuis la place Saint-Pierre, le pape a salué les pèlerins de langue française, « en particulier les nombreux jeunes venus de France ainsi que la Délégation du Collège théologique de la Diaconie apostolique de l'Eglise de Grèce, conduite par l'Evêque Agatanghelos ».

« Frères et sœurs, a-t-il dit, en faisant le signe de la croix quand nous nous réveillons, avant les repas, face à un danger, pour nous protéger du mal, le soir avant de dormir, nous exprimons à nous-même et aux autres à qui nous appartenons, à qui nous voulons être. »

Et le pape d'ajouter : « Je vous invite à faire souvent dans la journée le signe de la croix. Que Dieu vous bénisse ! »

Dans sa catéchèse un peu plus tôt, le pape avait poursuivi ses catéchèses sur le baptême, en s'arrêtant sur le rite d'accueil avec l'appel par le prénom, et le signe de la croix. Il a alors encouragé les parents, les grands-parents, les parrains et marraines, à enseigner aux enfants à « bien faire le signe de la croix ».

Pas d'évangélisation dans un fauteuil

Partir de la situation concrète, pas d'une théorie

Pape François

« Il n'existe pas d'évangélisation "de fauteuil" », a asséné le pape François lors de la messe matinale de ce 19 avril 2018 à la Maison Sainte-Marthe, au Vatican. Dans son homélie, il a recommandé de partir de la situation concrète, pas d'une théorie.

Commentant la première lecture (Ac 8, 26-40) où Philippe est poussé à se mettre en marche par l'ange du Seigneur, le pape a souligné que si les persécutions ont dispersé les disciples, cependant elles leur ont permis « d'aller au-delà ».

Et le pape d'expliquer : « Comme le fait le vent avec les graines des plantes, il les transporte et les sème, c'est ce qui est arrivé ici : ils sont allés plus loin, avec la semence de la Parole, et ils ont semé la Parole de Dieu... Ce passage des Actes des apôtres est d'une grande beauté... C'est un vrai traité d'évangélisation. Ainsi évangélise le Seigneur. Ainsi annonce le Seigneur. Le Seigneur veut que nous évangélisions ainsi. »


Dans la première lecture en effet, l'Esprit Saint appelle : « "Lève-toi et va". Lève-toi et va à cet endroit. Il n'existe pas d'évangélisation "de fauteuil". "Lève-toi et va". En sortie, toujours. "Va". En mouvement. Va là où tu dois dire la Parole. »

« L'évangélisation n'est pas un plan bien fait de prosélytisme, a-t-il poursuivi : "Allons là et faisons des prosélytes..." Non... C'est l'Esprit qui te dit comment tu dois parler pour apporter la Parole de Dieu, pour porter le nom de Jésus. » Pas de « Vademecum de l'évangélisation » qui tienne, mais il faut de la « proximité », il faut « regarder ce qui se passe », c'est-à-dire partir « de la situation », pas d'une « théorie ».

Le pape François a évoqué les missionnaires « martyrs de l'évangélisation », qui n'étaient « pas préparés physiquement, parce qu'ils n'avaient pas les anticorps pour résister aux maladies de ces terres ». « On ne peut pas évangéliser en théorie, a-t-il insisté. L'évangélisation est un peu un corps à corps, de personne à personne. On part de la situation, pas des théories. »

Cette « méthode simple », a-t-il conclu, « c'est la méthode de Jésus » : « Jésus évangélise ainsi. Toujours en chemin, toujours sur la route, toujours proche des personnes, et il parlait toujours des situations concrètes... On ne peut évangéliser qu'avec ces trois attitudes, mais sous la force de l'Esprit-Saint. Sans l'Esprit aucune de ces trois attitudes ne sert. C'est l'Esprit qui nous pousse à nous lever, à nous approcher, et à partir des situations. »

J'aime mon Église ?
Je donne au Denier pour
qu'elle continue de vivre !



Denier 2018



Un soutien régulier au Denier en 2018

Permet de donner chaque mois de l'année une rémunération aux prêtres

Oui, j'apporte un soutien régulier au Denier de l'Église d'Avignon grâce au Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) l'Association Diocésaine d'Avignon à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'Association Diocésaine d'Avignon. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Référence Unique de Mandat :

Identifiant

Créancier

FR48ZZZ393063

SEPA :

Débiteur :

Votre NOM, Prénom :

Votre adresse :

Code postal, ville :

Pays :

IBAN :

BIC :

à compter du :

Créancier :

Nom : Association Diocésaine d'Avignon

Adresse : 31, rue Paul Manivet

Code postal, ville : 84000 AVIGNON

Pays : France

Montant : par mois

par trimestre

Type de paiement : récurrent/répétitif

Signature :

Veillez compléter tous les champs du mandat et joindre un RIB/RIP.

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.